



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tel. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

DÉLIBÉRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
du 05 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 26 mai 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Vice-Présidence de Madame Marie Agnès DESCOUX.

Membres en exercice : 13
Membres présents : 6
Absent représenté : 2
Votants : 8

Date de convocation : 26/05/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DESCOUX, Vice-Présidente,
Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme ETIENNE, Mme BEELS, M. COMBAL

ÉTAIENT ABSENTS-REPRESENTÉS :

M. BRUNET, donne pouvoir à Mme DESCOUX
Mme BEDU donne pouvoir à Mme BEELS

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRESENTÉS :

Mme FRANCOISE, M. BEDU, M. DIELENSCHNEIDER, M. DROMAS, Mme CESSÉ

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. COMBAL

N°2023-10 – AIDE FINANCIERE

VU l'article L.123-5 du code de l'action sociale et des familles,

VU le budget de l'exercice,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir les familles qui rencontrent des difficultés,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE d'attribuer à la famille la totalité de la somme demandée soit 400.00€.

DIT que les crédits ont été prévus à l'article 6562 « Aides » du budget 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 5 juin 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Mr Arnaud BRUNET
Président du CCAS



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de Torcy le 12 juin 2023
et de la publication, le 12 juin 2023